

# Le Signal VTT n°34 (nouveau circuit)



RUYNES EN MARGERIDE - VEDRINES SAINT LOUP

Durée : 4h00

Longueur : 10 km

Balisage : vert

▼896 m ▲1381 m

Dénivelé : + 501 m

Assez difficile

Ce parcours permet de découvrir quelques uns des plus beaux paysages de Margeride. Arrivé au point culminant de cette randonnée, on peut continuer un peu plus en amont pour découvrir le Signal et atteindre les forêts de pins, les taillis de hêtres, les landes, des tourbières...



Itinéraire non praticable de mi-novembre à mi-mai : enneigement, ainsi que par temps de brouillard

Traversée de propriétés privées, chiens interdits, même tenus en laisse.



En savoir + :

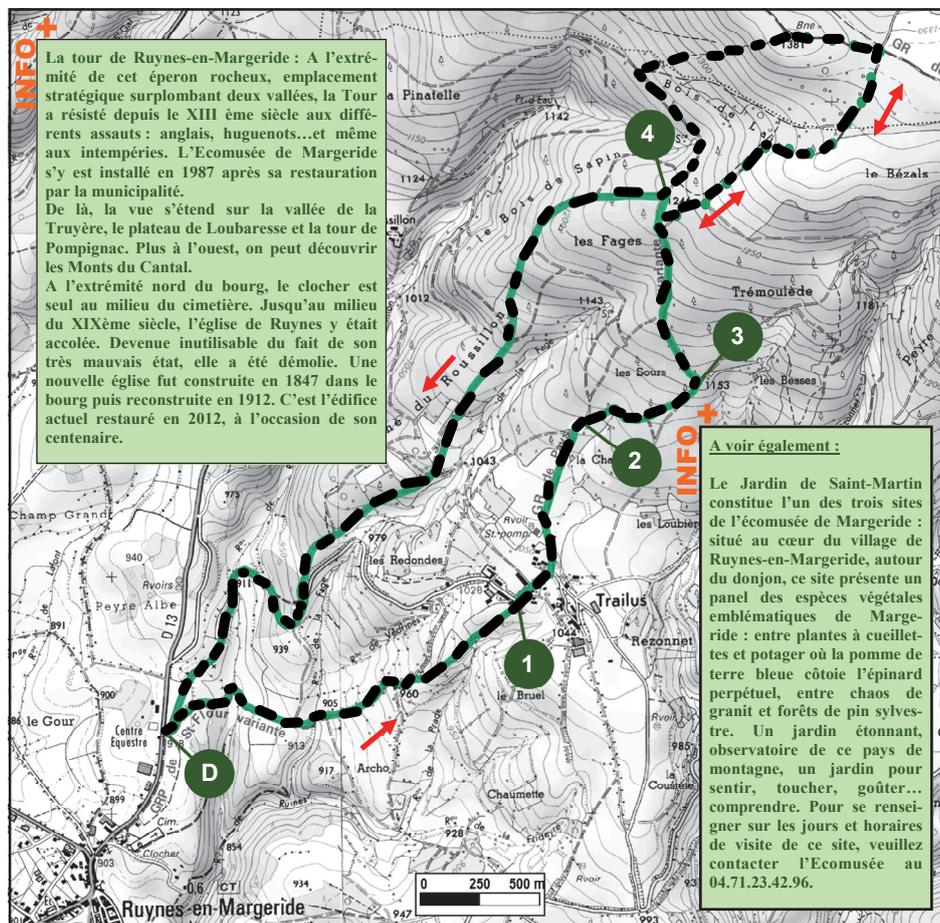
Bureau de Tourisme de la Margeride  
[www.pays-saint-flour.fr](http://www.pays-saint-flour.fr)

Aménagements et entretien du circuit :  
Saint-Flour Communauté  
[www.saint-flour-communaute.fr](http://www.saint-flour-communaute.fr)

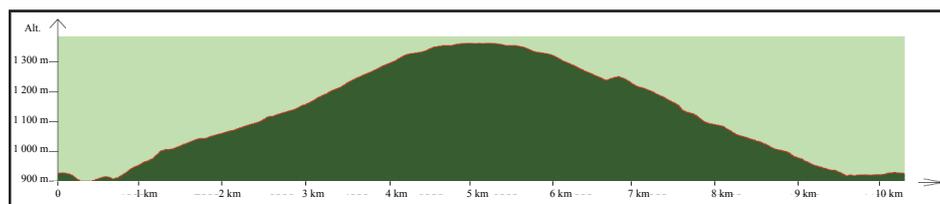
Credit photo BTMT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :  
[www.rando.cantal.fr](http://www.rando.cantal.fr)

Fiche Rando PDIPR 15  
Edition 2018 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



Pour rejoindre le point de départ, suivre la D 13 à la sortie de Ruynes en Margeride, direction Pinols. Arriver au carrefour de la route communale qui mène à Trailus. Juste avant le centre équestre, sur la droite : parking et départ de la randonnée par le chemin de terre.

**D** Prendre le chemin de terre, descendre et passer le ruisseau du Roussillon. Remonter entre les deux pâturages et redescendre, traverser le ruisseau de La Fage.

Remonter en face en laissant le chemin sur la droite. A environ 300 mètres, laisser de nouveau un chemin sur la droite pour prendre le suivant sur la droite qui mène à Trailus.

**1** Prendre la route communale jusqu'aux abreuvoirs, et prendre sur la gauche la route goudronnée qui monte vers la forêt. Rapidement cette route devient un chemin de terre qui pénètre dans les bois.

**2** A l'entrée des bois, prendre à droite et suivre cette piste jusqu'à rencontrer un chemin sur la gauche à la perpendiculaire.

**3** A ce croisement prendre à gauche et suivre ce chemin jusqu'à une intersection.

**4** Prendre la piste sur la droite pour se rendre au sommet du Signal (1381 mètres). Monter jusqu'à longer un pâturage sur la droite en suivant le balisage VTT.

En arrivant au col, à l'angle des pâturages, prendre à gauche et aller vers l'ouest, progresser en montant jusqu'au mirador et à la Croix du Signal.

Panorama : au nord-est les villages de Védrières Saint-Loup puis Chastel ; à l'est la chaîne volcanique du Devès et la Haute Margeride ; au sud-ouest, Ruynes en Margeride, les Monts d'Aubrac et les Gorges de la Truyère et du Bès ; enfin à l'ouest, les monts du Cantal. Croix en granite du Signal.

Au signal prendre le single qui descend sur la gauche

**4** A ce croisement, prendre à droite et descendre dans la plantation de conifères, laisser un chemin sur la droite, continuer tout droit jusqu'à rejoindre la route communale qui mène de Ruynes en Margeride à Trailus. La suivre sur la droite jusqu'au point de départ de la randonnée.



### Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



### Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

### La météo dans le Cantal:

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Tel : 08 99 71 02 15

### Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U  
17 police  
18 pompiers  
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la communauté de communes Saint-Flour Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.